

Concept-store 2022

Dossier de Consultation

Mucem

Dossier de consultation : installation d'une boutique éphémère dans la Galerie Bas du Fort Saint-Jean (FSJ) – Mucem

Date prévisionnelle d'ouverture : début mai 2022 à début novembre 2022 (dates à préciser)

PREAMBULE

Le Mucem est le premier musée national en région chargé de conserver et de présenter au public, en les situant dans une perspective historique, sociologique et anthropologique, des biens culturels **représentatifs des arts et des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée.**

Ouvert depuis juin 2013, le Mucem se situe **sur un site d'exception**, non loin du Vieux-Port de Marseille, et **dispose d'une architecture** qui marie le contemporain avec le bâtiment du J4 réalisé par Rudy Ricciotti et Roland Carta, et le patrimoine avec la réhabilitation du fort Saint-Jean.

Ce site accueille chaque année plus d'1.2 millions de visiteurs, répartis ainsi qu'il suit :

- 77 % de visiteurs français. Le public marseillais compose près d'un quart de ces visiteurs et plus de la moitié d'entre eux résident dans le centre-ville de Marseille ;
- 23 % de visiteurs étrangers, provenant principalement d'Europe.

OBJET

Depuis 2015, le Mucem accueille des boutiques éphémères de type « concept store » ou « pop-up store ».

Cette expérience est renouvelée chaque année avec un concessionnaire différent et disposant déjà, **de préférence, d'un espace de vente à Marseille** ou dans la région (afin notamment de pouvoir écouler les éventuels stocks restants à l'issue de l'expérience au Mucem).

L'objectif n'est pas de recréer une boutique de musée « traditionnelle » (livres, catalogues, carterie/papeterie). Ce concept-store doit contribuer à faire découvrir aux visiteurs ou promeneurs du Mucem des produits inédits et originaux réalisés par des artistes, designers, créateurs locaux et/ou du pourtour méditerranéen, et de proposer régulièrement des rencontres ou événements autour de ces créations.

Période d'exploitation :

Début mai 2022 à début novembre 2022 (dates à préciser)

Période d'ouverture envisagée :

L'ouverture et la fermeture de la boutique sont liées aux horaires du Mucem.

Le Mucem est ouvert tous les jours sauf le mardi.
En août le Mucem est ouvert tous les jours (à préciser)

Horaires prévisionnels :

De mai au 8 juillet 2022, ouverture de 10h à 19h

Du 9 juillet au 31 août 2022, ouverture de 10h à 20h

Du 1^{er} septembre au 7 novembre 2022, ouverture de 10h à 19h

Pendant la période estivale, le site connaît une forte fréquentation, (entre 100 000 et 120 000 visiteurs par mois), avec un pic entre le 15 juillet et le 15 août (autour de 150 000-160 000 visiteurs). **Le Concessionnaire pourra choisir d'avoir** – ou non - des horaires élargis en fonction de la programmation culturelle du Mucem (Festivals, Cinéma, spectacle etc.). En dehors des vacances scolaires, la fréquentation est plus calme en semaine.

Période de montage envisagée :

Une semaine avant la date d'ouverture du concept-store (hors week-end)

Livraison possible en dehors des horaires **d'ouverture du Musée au public** et le mardi (jour de fermeture du musée au public).

Emplacement :

Le Mucem **dispose d'une** salle inoccupée dans un **bâtiment historique situé au cœur du fort Saint-Jean**, dans le prolongement de la Passerelle Saint-Laurent (passerelle qui fait le lien entre la partie historique du musée et le Quartier du Panier). Cette dernière se trouve dans un espace constitué de deux salles en enfilade, ayant chacune une superficie de 52 m².

Le concessionnaire pourra ainsi occuper plus de 100 m² pour mettre en avant sa sélection de produits. **Son installation devra cependant être validée en amont, afin de vérifier qu'elle respecte l'ensemble des normes et règlements applicables à un site classé Monument Historique et accueillant du public.**

LE PROJET

Le concessionnaire doit être en capacité de :

- **Mettre en avant des créateurs, designers, artistes locaux (Marseille et région PACA) ou originaires du pourtour Méditerranéen. Le concessionnaire devra donc disposer d'un large réseau afin de pouvoir développer des collaborations artistiques originales**, en adéquation avec l'image et les expositions temporaires du Mucem.
- **Travailler sur la création d'une ligne de produits (déclinaison sur plusieurs supports) en lien avec le musée (Collection capsules/ éditions limitées) : projets pouvant s'inspirer de l'œuvre architecturale (résille, passerelle par exemple), de la partie historique du fort Saint-Jean, de l'identité graphique du musée (logo notamment) et éventuellement des expositions temporaires présentée durant la période d'exploitation** – Cette année le Mucem accueille du **5 avril au 22 août 2022 l'exposition « Abdolkader » et l'exposition « Pharaon superstar »** du 21 juin au 17 octobre 2022. Le Mucem sera sensible à une proposition **d'ambiance et** de thématique en harmonie avec ces deux expositions d'été.
- **Pour plus d'information sur** la programmation et les expositions du Mucem, vous pouvez consulter le site internet du Mucem : [Mucem — Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée](#)
- **Proposer des lignes d'objets design issus d'une sélection rigoureuse** (qualité, originalité, histoire et provenance) et à destination de tous les publics. Les prix pratiqués devront convenir au plus grand nombre. **Il est très important qu'il y ait des entrées de gamme à des prix attractifs** (entre **5 et 30 €**), comme des produits plus onéreux ;
- Renouveler certains de ces produits pendant la période concernée, afin de proposer des séries limitées et de dynamiser/diversifier **l'offre** ;
- **Participer à l'animation du fort Saint-Jean et de la boutique**, en organisant des événements (comme par exemple : lancement de la boutique ou de produits en présence des créateurs).
A noter : si des ateliers sont organisés par le concessionnaire dans cet espace, ces derniers ne pourront être proposés aux visiteurs qu'à titre gracieux.

- Participer à la communication de la boutique. Plus généralement, le concessionnaire devra fournir **du contenu numérique à l'équipe web du Mucem afin qu'il puisse le relayer** sur le site internet et les réseaux sociaux du Mucem.
- Accepter de vendre des livres et des produits proposés par le Mucem.

Par ailleurs, le concessionnaire doit également veiller à :

- Ne pas proposer des activités qui pourraient être assimilées à la programmation culturelle du musée.
- **Ne pas proposer la vente d'œuvres d'art.**

CARACTERISTIQUES DU LIEUX

- Bâtiment classé monument historique ;
- 2 salles ayant chacune une superficie de 52 m² ;
- Boutique accessible par un couloir la reliant à la Billetterie, ainsi que par un escalier extérieur (accès direct).
- **L'espace concédé** est aménagé : il comporte les installations électriques nécessaires, des étagères fixes, des petits meubles bas de rangement pouvant être fermés à clé, des présentoirs amovibles (cubes pouvant être assemblés **ou dispersés dans l'espace**), un meuble de caisse.
En revanche, la **fourniture et l'installation** du matériel de caisse sont à la charge du concessionnaire, tout comme la décoration intérieure et extérieure (signalétique, vitrophanie, habillage des volets et des escaliers), **dans le respect de l'esthétique** et des contraintes du lieu.
Pour information : le Mucem supporte les charges relatives à la consommation électrique.

CONTRACTUALISATION

- Rédaction d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT).
- **Afin de pouvoir contractualiser, le concessionnaire doit disposer d'un statut juridique** (forme sous laquelle l'activité est exercée), y compris pour les collectifs ou les associations (n° SIRET/SIREN – code APE).
- Le concessionnaire gère la sélection, la commande et/ou la production, le stockage, ainsi que la vente des produits.
- En contrepartie de la mise à disposition de cet espace, le concessionnaire verse au Mucem une **redevance correspondant à l'ensemble des activités exercées dans l'espace concédé** pendant la période d'occupation. Cette redevance est déterminée comme suit : application d'un **pourcentage de 10 % sur le chiffre d'affaires hors taxes réalisé au premier euro, entendu comme le total des ventes réalisées par le Concessionnaire dans le cadre de l'activité autorisée**

CONSULTATION

Je vous prie de bien vouloir confirmer au Service du Développement des Ressources, par retour de mail (joana.saada@mucem.org), votre souhait de participer à ce projet.

Dans l'affirmative, votre proposition est attendue avant le dimanche 20 mars 2022 à 20h (envoi par mail à l'adresse indiquée ci-dessus). Des visites de repérage peuvent être organisées sur demande.

Votre proposition devra correspondre à **l'esprit du concept-store, tel qu'explicité ci-dessus** et devra notamment comporter :

- votre approche du projet de « concept-store » au FSJ ;
- des projets de collaborations artistiques ;
- **des fiches de présentation de produits, ainsi qu'une estimation** de leurs prix ;
- **des propositions d'animation** de cet espace

Vous devrez également nous faire parvenir des éléments concernant votre structure :

- des informations administratives, telles que mentionnées dans la fiche figurant en annexe 1 ;
- une présentation de votre structure
- une présentation de projets similaires que vous avez conduit (**références d'opérations comparables et moyens mis en œuvre à cette occasion**).

L'ensemble de ces éléments nous permettront de sélectionner le bénéficiaire de cette AOT ponctuelle.

Pour tout complément d'information et organisation de visites de repérage :

Joana SAADA – Coordinatrice du service du développement des ressources
04 84 35 13 24 – joana.saada@mucem.org

Annexe 1 – Fiche administrative

I - Renseignements nécessaires à la signature d'une AOT ponctuelle :

- o Statut juridique =
- o Adresse (siège) =
- o N° TVA Intracommunautaire =
- o N° SIRET/SIREN =
- o Code APE =
- o **Nom du représentant habilité à signer l'AOT** =
- o Fonction du représentant susmentionné =
- o Coordonnées du représentant (courriel, tel) =
- o Taille de votre structure (moyens humains) =

II - Pièces justificatives à fournir au Mucem :

Extrait KBIS/avis de Siren

Copie des attestations d'assurance

- o Couvrant la structure (assurance professionnelle devant couvrir l'occupation du domaine public)
- o Couvrant le personnel
- o Couvrant le matériel

Cette assurance doit être valable pendant tout le temps de présence de la structure dans les espaces du Mucem et dans le lieu de présentation. Elle doit prévoir tout dommage corporel, matériel et immatériel et notamment les risques de perte et de vol (du matériel prêté par le Mucem), avec clause de non recours contre le Mucem.

L'ESPACE



Concept-store 2018 – Installation « La Boutique d'été »

LES PRECEDENTS CONCEPT-STORES DE L'ETE

- Eté 2015 : Collectif Villa Alliv
- Eté 2016 : Collectif TULAVU-l'Arty-shop
- Eté 2017 : « Les Echelles du Mucem », cabinet de curiosités imaginé par Raphaëlle Barbet
- Eté 2018 : « La Boutique d'été » imaginée par Benjamin Clement et Matthieu Gamet
- Eté 2019 : Collectif AZUL pour proposer aux visiteurs un voyage en Méditerranée dans la boutique éphémère « ESCALE MEDITERRANEENNE
- Eté 2020 : La Boutique « deToujours »
- Eté 2021 : Collectif Azul

QUELQUES EXEMPLES DE REALISATIONS / COLLABORATIONS

En 2015 – partenariat avec la marque KULTE



Avec MONOCHROMIC



Avec Charlotte BORONAD



En 2016 – réalisation et édition de produits « Mucem et résille » par le Collectif TULAVU

